

**Département de la Moselle  
Arrondissement de Thionville  
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 4 novembre 2024 à 18h30**

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 15

**Présents** : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL – Mme Martine GERGAUD – M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - Mme Valérie HASELMEIER - M. Bernard DUVOT - M. Didier BLOT - Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT - M. Jean-Michel ACHARD - Mme Ingrid NEYERS – M. Joris ANDRE - M. Gino GAUDIO.

**Absents excusés** : M. Didier JACQUES donne procuration à M. Mme Christine KUNERAT - Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Valérie HASELMEIER - M. Yann CARDELLINI donne procuration à M. Marc LUCCHINI - Mme Francine CUTAIA.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 5 septembre 2024 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
  - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
  - Communications
    - Rapports des activités 2023 et comptes administratifs de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville
    - Rapport d'activités 2023 du SMITU
1. Loyers communaux et tarifs de location des salles communales 2025
  2. Renouvellement de la convention d'utilisation du terrain de football synthétique d'Illange par le club de Bousse et nouvelle convention avec le club d'Oudrenne
  3. Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux au 1er janvier 2025
  4. Personnel communal – modification du tableau des effectifs et personnels saisonniers
  5. Subventions exceptionnelles aux associations Kyu Shin Ryu Karaté et USCI

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **COMMUNICATIONS**

Le Maire informe l'assemblée :

- KNAUF : Compte-rendu de la Commission de Suivi de site du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et signalements
- Signature de la convention pour la construction d'une caserne intercommunale en présence de MM. les présidents du Département de la Moselle de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, le Sous-Préfet, des représentant du SDIS

- Comptes-rendus des assemblées générales des associations : voix des Livres, Théâtre de l'Île en Joie, bibliothèque
- Présence des gens du voyage sur un parking privé de la zone artisanale
- Nomination à la soirée des lauriers des collectivités du Républicain Lorrain le 15 octobre 2024
- Récompenses remises dans le cadre de maisons fleuries le 18 octobre 2024
- Résultats de la 1<sup>ère</sup> étape du marché de concours restreint pour la construction de la future salle culturelle et associative
- Résultats du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique de l'école d'Illange
- Casse complexe sur le réseau d'eau potable le 30 octobre 2024 qui a nécessité la coupure de l'électricité route de Thionville. Des travaux sont en cours.

## **ORDRE DU JOUR**

### **N° 2024-032 : Loyers communaux et tarifs de location des salles communales 2025**

Comme chaque année, le conseil municipal fixe le montant des loyers pour l'ensemble des logements et salles communales pour l'année suivante.

Voir tableaux en annexe

Il est également proposé, comme l'an dernier, de ne pas acquitter ni percevoir les suppléments de charges annuelles inférieurs à 10 €.

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 28/10/2024,

Le Conseil Municipal, après présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE les montants des loyers et location pour l'année 2025 proposés par la commission finances et annexés à la présente délibération.

### **N° 2024-033 : Renouvellement de la convention d'utilisation du terrain de football synthétique d'Illange par le club de Bousse et nouvelle convention avec le club d'Oudrenne**

Il est proposé de renouveler la convention tripartite de mise à disposition de la moitié du terrain de football à l'association JS BOUSSE pour la période du 15 septembre 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Cette convention permettra de définir une réglementation sur l'utilisation du terrain, avec accès aux vestiaires, moyennant une participation financière (éclairage, entretien) qui sera prise en charge par la commune de BOUSSE pour un montant de 300 €.

De même, le club de football d'Oudrenne souhaite occuper le terrain deux soirées par semaine sur la période du mardi 21 janvier 2025 au jeudi 6 Mars 2025 pour un tarif de 20 € la séance.

Le Conseil Municipal, après présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions d'utilisation du terrain de football d'Illange au profit des clubs de BOUSSE et OUDRENNE.
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les conventions.

## N° 2024-034 : Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	1,88%	95%	Obligatoire
	Incapacité permanente		95%	
Options (au choix de l'agent)	Minoration de retraite	0,65%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,45%	100%	

- ✓ Le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026
- ✓ Le contrat est à adhésions facultatives
- ✓ Les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer
- ✓ L'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur :
  - Traitement brut indiciaire + NBI
  - OU
  - Traitement brut indiciaire + NBI + Régime indemnitaire (à l'exclusion du CIA)
- ✓ L'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ; notamment les articles L827-1 à L827-12

VU le Code des Assurances ;

- VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.
- VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 15 mai 2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation mutualisée au risque « prévoyance » dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique paritaire du 5 juin 2020 sur le choix du candidat retenu ;
- VU la délibération du Centre de Gestion de la Moselle en date du 17 juin 2020 attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ ;
- VU l'exposé du Maire (ou le Président) ;

Considérant l'avis du comité social territorial demandé en date du 28.10.2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion de la commune d'Illange à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- DECIDE que la cotisation de l'agent qui sera calculée sur le traitement de base + NBI + régime indemnitaire.
- DECIDE que la participation financière mensuelle par agent sera de 12 € brut
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

#### **N° 2024-035 : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

Considérant l'arrêt maladie ordinaire d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps partiel depuis plus de 4 mois,

Considérant la demande de reclassement d'un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,

Considérant la demande de mutation interne d'un adjoint administratif à temps non complet 17/35h,

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 octobre 2024 relatif à la suppression de deux postes,

Considérant les travaux de rénovation de 2 appartements et la charge actuelle de travail au service technique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

1. De modifier le tableau des effectifs comme détaillé ci-dessous :

Ancien grade	Nouveau grade	Date d'effet
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe A temps complet	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	01/12/2024
Adjoint administratif territorial à temps non complet 17/35h	Adjoint technique territorial à temps complet	01/12/2024

2. De procéder au recrutement de personnels occasionnels sur la base de rémunération IB 267 IM 366, à savoir :
- Un adjoint administratif territorial à 17/35<sup>e</sup> pour le remplacement de l'agent en maladie
  - Un adjoint technique territorial à temps complet en renfort des effectifs du service technique pour les mois de novembre et décembre 2024.

**N° 2024-036 : Subventions exceptionnelles aux associations Kyu Shin Ryu Karaté et USCI**

Une nouvelle association illangeoise vient d'être constituée : Kyu Shin Ryu Karaté.  
L'attribution des subventions de fonctionnement n'est décidée qu'au moment du vote du budget de l'année sur proposition de la commission Sports-Loisirs-Culture.  
Cependant, il est proposé de leur allouer une subvention de démarrage d'un montant de 400 €, comme versée précédemment à d'autres nouvelles associations.  
En parallèle, il est proposé de verser à l'association USCI une subvention exceptionnelle pour la contribution à l'animation de la commémoration du samedi 16 novembre 2024 au Fort d'Illange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de verser 400 € à l'association Kyu Shin Ryu Karaté et 1 000 € à l'USCI.

**N° 2024-037 - Demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025**

Dans le cadre des travaux d'investissement prévus aux budgets de 2024 à 2026, il est proposé d'autoriser le maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les projets suivants :

- Réhabilitation thermique de l'école
- Création d'une salle culturelle et associative

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2025 auprès de la Sous-Préfecture de la Moselle avec les projets suivants :

Priorités	Intitulé du projet	Montant des travaux HT	Montant de la subvention demandée	Taux de subvention
1	Réhabilitation thermique de l'école	1 160 000 €	1 392 000 €	50 %
2	Création d'une salle culturelle et associative	2 240 000 €	2 688 000 €	40 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la Sous-Préfecture selon ces propositions.

## **DIVERS**

### **Martine GERGAUD :**

- Compte-rendu du dernier conseil d'école qui a eu lieu 15 octobre 2024
- Mission citoyenne prévue, nettoyage par des jeunes militaires du SMV (service Militaire Volontaire) au Fort d'Illange les 12 et 13 novembre. Gouter le 13/11 avec le Conseil Municipal des Jeunes
- Remerciement à M. Maxime HASELMEIER pour son travail sur le site du Fort pour la manifestation du 16 novembre 2024
- Organisation de la St Nicolas à l'école le 5 décembre 2024
- Demande d'explications sur les baux des logements communaux et notamment sur les cautions demandées
- Demande de bancs au niveau du pumptrack – Les achats seront pris en compte dans le budget 2025
- Inauguration de la fresque du Fort le samedi 16 novembre 2024 à 13h

### **Valérie HASELMEIER :**

- Installation des nouveaux panneaux d'affichage lumineux semaine du 18 au 25 novembre 2024
- Coupure des anciens panneaux qui ne fonctionnent plus
- Organisation de la journée commémorative du samedi 16 novembre 2024
- Distribution de la boule de Noël à partir du vendredi 6 décembre 2024
- Décorations devant la mairie pour octobre rose et novembre bleu

### **Bernard DUVOT :**

- Remplissage des bacs à sel
- Commande d'outillage
- Distribution des poubelles bio déchets en janvier 2025

### **Joris ANDRE :**

- Distribution des calendriers par l'amicale des sapeurs-pompiers à partir de la semaine 46
- Ste Barbe des pompiers le 30 novembre 2024

### **Dominique LE PEMP :**

- Bilan positif de la dernière collecte de sang

### **Monique LEYENDECKER :**

- Repas des anciens le dimanche 10 novembre 2024
- 11 novembre 2024 à 11h : commémoration au monument aux morts
- Représentation du Théâtre de l'île en Joie : vendredi 8 et samedi 9 novembre au soir

Séance levée à 20h35

Le Maire,

Marc LUCCHINI

Le secrétaire de séance,

Christian SUBTIL

-----  
Commune d'Illange

Séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2024